

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet** : Attribution du marché de « travaux d'entretien et de réparation de la voirie de la commune de Saint-Witz »

**Le Maire de La Commune de Saint-Witz,**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1° ;

Vu la délibération du conseil municipal n°30/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n°36/2020 en date du 4 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'avis de la commission d'attribution du 13 juin 2023 ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'entretien et de réparation de voirie de la commune, une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte pour désigner le titulaire du contrat correspondant ;

### DECIDE

Article 1 : attribue et signe le marché n°003/2023 relatif aux travaux d'entretien et de réparation de voirie de la commune de SAINT-WITZ à la société EMULITHE ;

Article 2 : indique que le contrat est un marché de travaux :

- Un accord-cadre à bon de commande avec un montant maximum de 800 000,00 € HT ;
- sur la base des prix unitaires ;
- conclu à compter de sa notification au titulaire pour une durée de 4 ans fermes.

Article 3 : dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le comptable du SGC de GARGES

Fait à Saint-Witz, le 14 juin 2023

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD.

